
Extrait du procès-verbal de l'assemblée de l'AIDEV

Séance du : 5 mai 2022

Présidence : Mme Alette REY

Le Conseil Intercommunal décide

- D'approuver à l'unanimité le préavis n° 01-2022 du CoDir concernant **les comptes 2021 de l'AIDEV** selon le point 4 du procès-verbal.

Total des revenus : CHF 24'611.00

Total des charges : CHF 9'532.65

Les comptes 2021 proposés présentent un excédent de revenus de CHF 15'078.35

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la décision mentionnée ci-dessus peut faire l'objet d'un référendum.

Ainsi délibéré en séance du 5 mai 2022

Alette REY



La Présidente



Caroline ROSSIER VOGT



La Secrétaire